



REGLEMENT INTERIEUR



Toute personne désirant pratiquer le football au sein de l' USPR (**U**nion **S**portive **P**ont **L**a **R**oche) devra se soumettre aux statuts et règlement intérieur.

Ce règlement sera « **lu et approuvé** » lors de l'engagement du licencié, par le licencié lui-même et par ses parents s'il est mineur. De même ce règlement sera affiché sur les panneaux d'affichage des différents complexes. Il pourra également être consulté sur le site du club [http : //www.uspr.fr](http://www.uspr.fr)

1 Licences et cotisation

La prise de licence se fait de la manière suivante. Chaque licencié reçoit une demande de licence qu'il se doit de compléter et d'y faire apposer le visa médical, obligatoirement par son médecin traitant. Celle-ci sera ensuite transmise au club, via le responsable licence, accompagnée du règlement et des autres documents (photo d'identité, photocopie carte d'identité, coupon réponse du règlement intérieur, feuille de renseignement joueur, autorisation de transport, etc.).

En cas de paiement par chèque, il sera possible d'effectuer 3 chèques au dos desquels seront notées les dates d'encaissement.

Les éducateurs bénévoles (joueurs ou non joueurs) auront droit à leur licence gratuite. Par éducateur, nous comprenons toute personne qui entraîne de manière régulière une équipe.

De même, dans une même famille, (filiation directe), catégorie jeunes, le deuxième enfant bénéficie d'une réduction de 10 €, le troisième licencié de moins 20€.

En cas de non-respect des conditions de paiement des cotisations définies ci-dessus, le club se réserve le droit d'exclure temporairement (des entraînements et matchs) le joueur tant que le règlement n'aura pas été totalement acquitté.

Les joueurs mutés, si la demande émane de leur part, devront s'acquitter du montant de la mutation lors de son établissement.

A la signature de la licence, le joueur devra prendre connaissance de la possibilité qu'il a de contracter une assurance complémentaire pour le prémunir de tout risque de perte de salaire, lors d'un match ou d'un entraînement, en cas d'accident avec arrêt de travail.

2 Charte de la personne responsable

Prise en charge des jeunes joueurs : le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'éducateur et le remettre à celui-ci. En cas d'absence de ce dernier et 15 minutes après l'horaire normal de l'entraînement, celui-ci sera déclaré comme annulé.

Les parents dégagent la responsabilité de l'association pour les enfants :

- venant seuls aux entraînements et matchs.
- arrivant très tôt avant l'entraînement et/ou repartant longtemps après la fin de celui-ci.

La responsabilité de l'USPR s'arrête à la fin de l'entraînement, temps de passage aux vestiaires compris. En contrepartie le club s'engage à ne pas renvoyer chez eux les enfants avant l'heure prévue de fin d'entraînement, si ce dernier doit être stoppé pour quelque raison que ce soit.

Pour les déplacements des équipes de jeunes en matchs de compétition ou pour toute sortie organisée par le club, l' USPR demandera aux parents d'assurer quelques transports. Pour cela, les parents devront être en conformité avec toutes les règles du code de la route, du code pénal et des assurances pour assumer le transport des enfants en toute sécurité comme demandé dans l'attestation parentale de début de saison. *Cette attestation aura dû être remplie et rendue signée au club. Dans le cas contraire l'enfant ne pourra être transporté que par ses parents.*

3 Charte du Joueur

Le football est un sport , prendre une licence est un engagement sérieux qui met chaque joueur à la disposition de ses partenaires, de son équipe et de son club.

L'ENTRAÎNEMENT ET LE MATCH - Présence - Horaire - Equipement

- Toute progression est conditionnée par une présence régulière à l'entraînement.
- Tout joueur doit se présenter aux entraînements et aux convocations pour les matchs avec une ponctualité rigoureuse : le respect des horaires est la première condition de la réussite.
- En cas de retard ou d'absence, il est indispensable de prévenir l'éducateur de l'équipe.
- Chaque joueur doit se présenter à l'entraînement et aux matchs avec les équipements réclamés par les éducateurs. IL est formellement interdit de se présenter avant l'entraînement en tenue de footballeur, il est donc indispensable d'avoir une tenue de rechange... et de se doucher !
- L'équipement, en particulier les chaussures, doit être parfaitement entretenu, le respect d'autrui commençant par le respect de soi-même.
- Le matériel du club (ballons, chasubles, installations, etc...) doit être respecté en toutes circonstances, c'est lui qui permet la qualité de la préparation et donc les résultats.

LE COMPORTEMENT SUR ET EN DEHORS DU TERRAIN

- Par sa courtoisie et son fair-play chaque joueur doit contribuer à la qualité de l'image de marque du club.
- Pour cela il doit respecter l'arbitre, les adversaires, les éducateurs, les dirigeants et les supporters et démontrer en toutes circonstances que la volonté de gagner n'exclut pas un comportement exemplaire sur le terrain.
- Chaque joueur doit, lors des déplacements, adopter une attitude rigoureuse en respectant les consignes données par les accompagnateurs, en particulier vis-à-vis des véhicules.
- Une équipe est faite d'individus venant d'horizons et de cultures variés. Le bon fonctionnement du groupe dépend du respect des différences et de la recherche permanente des meilleures relations possibles avec les autres membres du groupe.
- Cette réalité du relationnel dépend elle-même de la communication. Vis à vis de l'éducateur, celle-ci doit être parfaite. L'éducateur est le seul habilité à composer l'équipe, son choix doit être respecté. Au moindre problème, le joueur doit immédiatement se retourner vers son éducateur et lui seul, pour éclaircir toute confusion ou contestation éventuelle.

LA CONTRIBUTION A LA VIE DU CLUB

- Chaque joueur doit s'engager à partir de 13 ans à participer à la logistique des tournois organisés par le club, en particulier l'arbitrage.
- Chaque joueur doit s'engager dans la mesure de ses possibilités et suivant les tours de rôle définis par les éducateurs à participer à l'arbitrage des plateaux de football.
- Tout joueur doit s'engager à participer aux opérations de promotion organisées par le club : vente de calendriers, billets de tombola, soirées dansantes.....

Tout joueur ou adulte responsable d'un joueur (parent, tuteur, ...) contrevenant d'une manière grave ou répétée aux principes ci-dessus énoncés serait confronté à des sanctions irrévocables prononcées par la commission de discipline ou le conseil d'administration.

4 Charte du fair-play

Valeurs à faire respecter en toutes circonstances à nos joueurs.

L'image de marque d'un club passe aussi par le bon comportement de ses joueurs. A nous, éducateurs d'équipes d'éduquer nos jeunes en faisant respecter un état d'esprit sportif.

CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF :

- Respecter les règlements, ne jamais chercher à les enfreindre délibérément. (Sans règles, on ne pourrait pas jouer au football !)
- Respecter le matériel mis à ma disposition.
- (Ce n'est pas parce que ça ne m'appartient pas que j'ai tous les droits, bien au contraire !)
- Respecter l'Arbitre, accepter toutes ses décisions sans jamais mettre en doute son intégrité. (L'arbitre fait partie du jeu, il a le droit de se tromper, comme nous les joueurs. Il ne changera pas d'avis quoiqu'on lui dise. De plus sur l'ensemble d'une saison les fautes d'arbitrage s'équilibrent.)
- Reconnaître dignement la supériorité de l'Adversaire dans la défaite.
- (Il est plus fort que moi, je ne peux que l'admirer et travailler pour arriver à son niveau.)
- Savoir reconnaître les bonnes performances d'un Adversaire.
- (Il est plus fort que moi, je n'ai pas à me chercher d'excuses sur ma mauvaise performance !)
- Accepter la victoire avec modestie, sans vouloir ridiculiser l'Adversaire. (Je suis le plus fort, je n'ai pas besoin d'aller chambrer !)
- Vouloir se mesurer à un Adversaire en jouant régulièrement. (Être le plus loyal possible quand je joue !)
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie. (Ou j'accepte que l'Adversaire en fasse de même !)
- Compter sur son talent et ses capacités pour gagner. (Gagner oui ! Mais pas à n'importe quel prix !)
- Garder sa dignité en toutes circonstances et notamment dans la défaite.
- (Quand on joue, il y a toujours un vainqueur et un perdant. Il faut savoir accepter le fait qu'on puisse perdre ! Après tout, ce n'est pas le dernier qu'on perdra !)
- Rester maître de soi, refuser la violence physique ou verbale.
- (On peut être atteint dans sa chair, ce n'est pas pour cela qu'il faut "péter les plombs" !)
- Être exemplaire, généreux et tolérant.
- (Quand on rentre sur un terrain c'est pour donner le meilleur de soi-même et avoir un comportement digne d'un sportif !)
- Je signe une licence pour jouer dans le club et non pas pour jouer uniquement en équipe 1, titulaire à chaque match. (J'accepte les décisions de mon éducateur et j'essaie de lui montrer sur le terrain qu'il s'est trompé en ne me faisant pas confiance !)
- Honorer et donner le meilleur de moi-même lors d'une éventuelle sélection départementale ou régionale. (ou je signale que ça ne m'intéresse pas !)
- Ne jamais oublier que le football est avant tout un jeu.

LES GESTES QUI COMPTENT

Saluer l'Adversaire et les Arbitres à la fin d'une rencontre.

Discuter calmement à la fin d'un match avec l'Adversaire et les Arbitres.

**" Ceux qui ont jugé ma carrière ont dit que j'étais toujours fair-play.
Cela me rend plus heureux que tous les buts que j'ai pu marquer "**

Pelé

5 Vie du Club

Toutes les informations concernant la vie du club en général et de la catégorie du joueur en particulier seront diffusées sur le **site du club** www.uspr.fr .

Nous ne pouvons que vous inviter fortement à le consulter régulièrement.

Nous vous transmettrons également régulièrement- par le biais de documents transmis à vos enfants - un certain nombre d'informations liées à la vie du club.

Une réunion de début de saison organisée par les éducateurs permettra de vous informer sur les règles de vie au sein du club et nous permettra de répondre à toutes vos interrogations.

Un calendrier des manifestations du club sera donné à chaque membre en cours de saison.

Le Conseil d'Administration composé du président, du président délégué, des co-présidents, du trésorier, du secrétaire et des responsables de commissions, se réunit une fois par mois, en principe le 1^{er} mardi du mois.

Il est ouvert, sur demande écrite au CA, à tout membre du club, joueur, parent, éducateur qui s'intéresse à la vie du club ou qui désire aborder un sujet particulier.

En parallèle, l'ensemble du CA sera réuni au moins 2 fois par an, notamment lors de la discussion de sujets engendrant des dépenses importantes (ex : sorties de fin d'année, investissements importants d'un montant supérieur à 10% du budget prévisionnel, etc...).

Le club s'engage à soutenir financièrement toute initiative personnelle en terme de formation (éducateur, arbitre, dirigeant, etc...) à condition que celle-ci entre dans ses réels besoins de fonctionnement.

Les éducateurs diplômés et s'occupant d'une équipe seront inscrits à l'amicale des éducateurs ; inscription à la charge du club. Cette association a pour vocation l'organisation de rencontres, de débats quelquefois avec des entraîneurs professionnels.

Organisation

La buvette en rez de chaussée à pont de l'Isère sera occupée uniquement par les personnes responsables de l'organisation de la buvette .

Les feuilles de matchs seront complétées dans la salle de réunion « à l'étage ». Une urne sera présente afin de déposer toutes les feuilles de matchs.

Discipline

L'USPR se réserve le droit de sanctionner, de suspendre, d'exclure ou de ne pas renouveler de licence à tout membre dont lui-même ou l'adulte responsable (parent, tuteur, supporter) ne respecterait pas les règles définies par ce règlement intérieur ou qu'il jugerait contraire à la bonne marche du club.

Concernant un joueur :

- Attitude antisportive.
- Attitude irrespectueuse ou agressive envers ses éducateurs, ses camarades ou adversaires, les arbitres et officiels, les spectateurs...
- Attitude négative hors du terrain portant préjudice au club : absences répétées et injustifiées, non-participation aux activités du club...

Concernant tout membre du club, parent ou supporter :

- Attitude portant préjudice au club : vol, détérioration de matériel, agressivité, comportement dangereux, alcool, drogue, conduite, etc...
- Non-paiement de la cotisation.
- Mauvaises relations éducateur(s)/joueurs.
- Mauvais comportement d'un éducateur, dirigeant, parent ou supporter.

Les sanctions

Les sanctions seront du domaine des éducateurs responsables du joueur, de la commission technique ou de la commission de discipline.

Dans ce dernier cas, le barème des sanctions applicables sera : blâme, exclusion temporaire de toute activité au sein du club, travail d'intérêt général dans le club, exclusion définitive, radiation.

Composition de l'instance qui juge

- La commission technique devra être composée de la moitié des techniciens du club, retrait fait des éducateurs du joueur concerné qui participeront en tant que rapporteurs des faits.
- La commission de discipline devra être composée de la moitié de ses membres pour juger. Si cette commission demande l'exclusion du membre, la décision ne pourra être prise que par le CA .
- Le CA devra être composé de la moitié de ses membres à l'exception du membre du CA qui serait éventuellement mis en cause.

Modalités

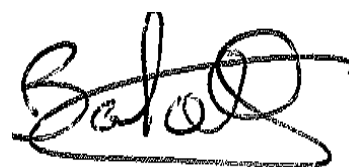
- Convocation par écrit avec AR de la personne incriminée / concernée pour se présenter devant la commission de discipline ou le CA dans un délai de 8 jours minimum (aucune procédure n'est définie pour la commission technique qui ne prendra qu'une décision sportive)
- Dans ce courrier seront listés les griefs qui lui sont reprochés.
- La personne, son représentant ou son assistant seront entendus.
- Le vote de décision se fera hors présence de la personne incriminée. Cette décision lui sera transmise par écrit avec AR.
- Si le membre mis en cause ne se présente pas lors de la 1^{ère} convocation, il sera convoqué à nouveau dans les plus courts délais devant l'instance qui - alors - pourra prendre toute décision qu'elle juge utile, même hors la présence de la personne concernée.



Michel DESBRUN
Secrétaire



Yves CASO
Président



Eric BALCELLS
Vice Président chargé
de l'éthique et de la discipline

US PONT-LA ROCHE

Affiliation N°518181

Siège : Mairie – 26600

PONT DE L'ISERE

Tél./Fax 04 75 84 81 94



Coupon réponse (à retourner signé avec la demande de licence)

Nom du joueur :	Nom des parents : (si joueur mineur)
Téléphone/Mobile :	
Adresse email :	
Catégorie :	
Date :	
Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé le règlement intérieur »)	Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé le règlement intérieur »)

US PONT-LA ROCHE
Affiliation N°518181
Siège : Mairie – 26600
PONT DE L'ISERE
Tél./Fax 04 75 84 81 94